



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE

Centre de Formation aux Métiers de la Santé
Boulogne-sur-Mer



Coordonnées

Allée Jacques Monod BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer cedex

Téléphone : 03.21.99.30.61
Mail : ifsi@ch-boulogne.fr



Sommaire

Préambule.....	p. 1
Chiffres clés.....	p.2
Nos locaux.....	p.3
Nos points forts.....	p.4
Informations pratiques.....	p.5

Qualité et gestion des risques - pages 3 à 18

FGSU niv. 1 et 2.....	p.6 à 9
FGSU niv. 1 et 2 - actualisation.....	p.10 à 13
Contention physique dite passive.....	p.14
Prévention du risque suicidaire en EHPAD.....	p.15
Soins palliatifs.....	p.16
Douleur.....	p. 17
Plaies chroniques et cicatrisation.....	p. 18

Développement et maintien des compétences - pages 19 à 31

Accompagnement à l'entrée en IFSI.....	p.19
Accompagnement à l'entrée en IFAS.....	p.20-21
Assistant de soins en gériatrie.....	p.22-23
Formation certifiante à l'éducation thérapeutique du patient.....	p.24-25
Journée de sensibilisation à l'éducation thérapeutique du patient.....	p. 26
Tutorat des élèves aides-soignants et actualisation des connaissances pour les aides-soignants.....	p. 27
VAE Aide-soignant.....	p. 28
VAE Auxiliaire de puériculture.....	p. 29
Tuteur infirmier.....	p. 30
Transmissions ciblées et raisonnement clinique.....	p. 31

Qualité de vie au travail / Gestion des risques professionnels - pages 32 à 36

Initiation à la sophrologie - semestre 1.....	p. 32
Initiation à la sophrologie - semestre 2.....	p. 33
Initiation à la médecine douce.....	p. 34
Manutention manuelle des charges inertes.....	p. 35
Manutention manuelle des malades et des handicapés	p. 36

Préambule

BIENVENUE AU CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ

Rattaché au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer, notre établissement accueille chaque année des professionnels de la santé. Nos actions s'inscrivent dans le maintien et le développement des compétences pour favoriser l'amélioration des pratiques professionnelles et optimiser la prise en charge des usagers.

Aujourd'hui, il est plus qu'important de maintenir le niveau de compétences afin de garantir la qualité des soins auprès des patients. Nous vous proposons des formations adaptées en réponse aux besoins professionnels dont certaines sont référencées par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC). Afin de garantir la qualité de votre formation, nos intervenants sont des professionnels encore en activité et expérimentés dans leurs domaines qui vous accompagneront dans l'appropriation des savoirs soignants.

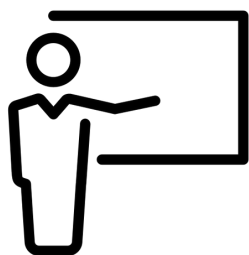
Nos méthodes pédagogiques sont orientées vers la mise en pratique à travers des situations concrètes qu'un professionnel peut rencontrer au cours de sa carrière. Alternant les éléments théoriques et pratiques, nos formations placent l'apprenant au cœur de l'action. Nos locaux spacieux vous accueilleront avec plaisir et les équipements de simulation vous placeront en situation réelle. C'est avec plaisir que nous vous présentons donc notre catalogue 2021 des actions de formation continue.

Vous y trouverez de nombreuses formations sur des thèmes très variés. Nous sommes aussi à votre écoute pour adapter les formations à vos besoins, toujours dans une optique de développement professionnel continu.

En espérant vous rencontrer prochainement dans nos locaux !

L'équipe du Centre de Formation aux Métiers de la Santé

Chiffres clés



574 stagiaires accueillis en 2020

Taux de satisfaction



98 %

Nombre de stagiaires accueillis



CH de Boulogne-sur-Mer

En 2019 : 573

En 2020 : 509

Extérieurs

En 2019 : 90

En 2020 : 65

22

Nombre de formations proposées

Soins et gestes d'urgence, éducation thérapeutique, contention, plaies chroniques, douleur, risque suicidaire en EHPAD, accompagnement à l'entrée en IFSI ou en IFAS, VAE, tutorat, sophrologie, médecine douce, transmissions ciblées, manutention....

Accompagnement à la VAE

2 Auxiliaires de puériculture

100 %

de réussite

2 Aides-soignants et 1 Auxiliaire Médico-psychologique

En cours d'accompagnement



Nos locaux



Nos points forts

Nos méthodes pédagogiques



Des méthodes pédagogiques qui alternent de la théorie et de la pratique : ateliers, mises en situation pratique, mannequins, cas concrets, partage d'expériences, démonstrations....

Nos intervenants



Des professionnels de santé toujours en exercice et expérimentés dans leur domaine de compétences : médecins, infirmières, aides-soignantes, formateurs, sophrologues...

Nos formations



Des thématiques variées
Adaptables et personnalisables
Certaines formations éligibles au DPC

Informations pratiques



Localisation

Le Centre de formation aux métiers de la santé (IFSI et IFAS) est intégré au Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer. Il est situé à 25 minutes à pied de la gare SNCF et du centre ville de Boulogne sur mer. Un service d'autobus ([Marinéo](#)) assure les différentes liaisons avec la ville de Boulogne sur mer.



Restauration

Le Centre de formation aux métiers de la santé est équipé d'une salle de repas où il est possible de se restaurer sur place. Des micro-ondes sont à votre disposition ainsi que des lieux dédiés à la restauration.

Une sandwicherie (hall d'accueil du CHB) et un self (niveau -1) sont à votre disposition pour vous restaurer.



Accessibilité

Merci de nous contacter pour obtenir les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.



Divers

Un parking est situé au niveau du Centre Hospitalier pour les visiteurs.

En raison de la crise sanitaire, des mesures ont été mises en place :

- Un circuit spécifique pour vous déplacer au sein du CFMS a été balisé.
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée ainsi que dans les salles de formation
- Des points d'eau pour vous laver les mains se trouvent à chaque étage

Lors de votre arrivée dans les locaux, un écran affiche les détails concernant les formations.

Intervenants :

Formateurs diplômés par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence départemental 62 et/ou 59.

Durée

2 jours (14h00)

Prérequis : aucun**Coût :**

3000 euros (groupe)
300 euros (stagiaire)

Dates

- 25 et 26 mars 2021 : 10 places CHB et 2 places Extérieures
- 19 et 20 avril 2021 : 10 places CHB et 2 places Extérieures
- 11 et 12 octobre 2021 : 10 places CHB et 2 places Extérieures
- 29 et 30 novembre 2021 : 10 places CHB et 2 places Extérieures
- 31 mai et 1er juin 2021 : 12 places Extérieures (IDAC)

Objectifs

- Identifier une situation urgente vitale ou potentielle à caractère médical et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation
- Prendre en charge cette situation, seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique
- Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire

Textes de référence

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire
- Evaluation pratique de l'acquisition des gestes enseignés et des comportements du stagiaire en situation par le formateur animant la session (participation active attendue durant les ateliers)
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental
- Attestation délivrée en fin de formation, valable 4 ans (journée de recyclage à envisager avant cette date)

Méthodes pédagogiques mobilisées

Variées favorisant l'apprentissage des gestes :

- ateliers, mises en situations, cas concrets, supports pédagogiques....
- mannequins, défibrillateur de formation, matériel d'immobilisation...

LA PRESENCE A LA TOTALITE DE LA FORMATION SOIT 14 HEURES EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'ATTESTATION GSU NIVEAU 1

Participants

Tout personnel, non professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

12 participants maximum

Contenu

La formation comporte 3 modules à valider pour obtenir l'attestation de formation GSU de NIVEAU 1

MODULE 1 (6 HEURES) / JOUR 1 : prise en charge des urgences vitales en étant capable :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
- D'alerter le SAMU (15) ou le numéro interne de l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. Les autres numéros d'urgence sont abordés 17/18/112/114 en tant que sauveteur isolé (situation d'alerte)
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (Défibrillateur Automatisé externe)
- D'identifier une obstruction aigue des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats
- D'arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux

MODULE 2 (4 HEURES 30) / JOUR 2 : prise en charge des urgences potentielles en étant capable :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière)
- De transmettre un bilan synthétique (vital et circonstanciel) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort
- En l'absence d'un médecin proche, de demander conseil au SAMU ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés

MODULE 3 (3 HEURES 30) / JOUR 2 : urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles

- De comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
- De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein d'un établissement
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

Formateurs diplômés par
le Centre
d'Enseignement des
Soins d'Urgence
départemental 62 et/ou
59.

Intervenants :

Durée :

3 jours (21h00)

Prérequis : aucun

Coût :

4200 euros (groupe)
400 euros (stagiaire)

Dates

10 places CHB et 2 places extérieures pour chaque session

- 10 - 11 - 12 mars 2021
- 07 - 08 - 09 avril 2021
- 19-20 - 21 avril 2021 (EXT.)
- 26 - 27 - 28 mai 2021
- 02 - 03 - 04 juin 2021
- 07 - 08 - 09 juin 2021
- 27 - 28 - 29 septembre 2021
- 13 - 14 - 15 octobre 2021
- 15 - 16 - 17 novembre 2021
- 22 - 23 - 24 novembre 2021
- 01 - 02 - 03 décembre 2021
- 13 - 14 - 15 décembre 2021

Objectifs

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, en utilisant les techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- Participer à une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques,
- Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle

Textes de référence

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire
- Evaluation pratique de l'acquisition des gestes enseignés et des comportements du stagiaire en situation sur les 3 modules par le formateur animant la session (participation active attendue durant les ateliers)
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental
- Attestation délivrée en fin de formation, valable 4 ans (journée de recyclage à envisager avant cette date)

Méthodes pédagogiques mobilisées

Variés favorisant l'apprentissage des gestes :

- ateliers, cas concrets, mise en situations, supports pédagogiques....
- mannequins, défibrillateur de formation, matériel d'immobilisation...

LA PRESENCE A LA TOTALITE DE LA FORMATION SOIT 21 HEURES EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'ATTESTATION GSU NIVEAU 2

Participants

Toute personne exerçant une profession de santé mentionnée dans la partie IV du Code de Santé Publique et personnes titulaires d'un diplôme d'AMP ou d'AES, d'assistant de régulation médicale, et aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers

12 participants maximum

Contenu

MODULE 1 (10 H 30) / JOUR 1 et JOUR 2 Matin : prise en charge des urgences vitales en étant capable :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
- D'alerter le SAMU (15) ou le numéro interne de l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. Les autres numéros d'urgence sont abordés 17/18/112/114 en tant que sauveteur isolé (situation d'alerte)
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes d'urgence adéquats (monitorage, oxygénothérapie si besoin)
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation)
- D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio pulmonaire (RCP) avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué..) et d'anticiper la réanimation spécialisée
- De transmettre à l'équipe venant en renfort un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte
- De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières)
- De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin, des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence

MODULE 2 (7 H) / JOUR 2 et JOUR 3

Matin : prise en charge des urgences potentielles en étant capable :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise (AVC notamment), d'une douleur thoracique, d'un risque de sepsis, d'une hypoglycémie, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrières face au risque infectieux)
- En l'absence d'un médecin proche, d'appeler le SAMU ou le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

MODULE 3 (3H30) / JOUR 3

Après midi : urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles en étant capable :

- De comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
- De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein d'un établissement
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

Intervenants :

Formateurs diplômés par le
Centre d'Enseignement des
Soins d'Urgence
départemental 62 et/ou 59.

Durée :

1 journée (7h00)

Prérequis :

Diplôme original GSU
niveau 1 à fournir

Coût :

1500 euros (groupe)
175 euros (stagiaire)

Dates

- 08 mars 2021
- 15 avril 2021
- 11 juin 2021
- 20 septembre 2021
- 04 octobre 2021
- 29 novembre 2021
- 07 décembre 2021

Objectifs

- Réactualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale en tenant compte des dernières recommandations y compris les risques collectifs
- Auto évaluer ses connaissances et ses pratiques
- Echanger avec d'autres professionnels sur ses pratiques et ses expériences

Textes de référence

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Article 4 : « la durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de 7 heures portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique »
- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire
- Evaluation pratique de l'acquisition des gestes enseignés et des comportements du stagiaire en situation par le formateur animant la session (participation active attendue durant les ateliers)
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental en fin de formation, valable 4 ans (journée de recyclage à envisager avant cette date)
- Attestation de présence

Méthodes pédagogiques mobilisées

Variées favorisant l'apprentissage des gestes :

- Exposé interactif,
- Ateliers,
- Mises en situation,
- Echanges autour de situations vécues en unité,
- Questionnaire avec auto-évaluation au début et à la fin de la session

Participants

Tout personnel, non professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé ayant suivi et validé la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 au moins 4 ans auparavant.

12 participants maximum

Contenu

La formation commence par un retour d'expériences vécues

La formation aborde ensuite plusieurs notions théoriques et pratiques du programme de formation initiale au cours desquelles les notions d'hygiène, de sécurité et d'alerte sont abordées de façon transversale :

- les hémorragies externes et extériorisées,
- les brûlures
- l'obstruction
- des voies aériennes adulte et nourrisson,
- la prise en charge de l'inconscient qui respire : position latérale de sécurité,
- l'arrêt cardiaque chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.
- les situations sanitaires collectives et/ou exceptionnelles
- l'appel au SAMU



Intervenants :

Formateurs diplômés par
le Centre
d'Enseignement des
Soins d'Urgence
départemental 62 et/ou
59.

Durée :

1 journée (7h00)

Prérequis :

Diplôme original GSU
niveau 2 à fournir

Coût :

1500 euros (groupe)
175 euros (stagiaire)

Dates

- 22 janvier 2021
- 04 juin 2021
- 04 février 2021
- 09 mars 2021
- 12 mars 2021
- 17 septembre 2021
- 22 mars 2021
- 24 septembre 2021
- 23 mars 2021 (EXT.)
- 1er octobre 2021
- 12 avril 2021
- 11 octobre 2021
- 16 avril 2021
- 05 novembre 2021
- 17 mai 2021
- 22 novembre 2021
- 18 mai 2021
- 06 décembre 2021
- 20 mai 2021
- 10 décembre 2021

Objectifs

- Réactualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale en tenant compte des dernières recommandations y compris les risques collectifs
- Auto évaluer ses connaissances et ses pratiques
- Echanger avec d'autres professionnels sur ses pratiques et ses expériences

Textes de référence

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Article 6 : « la durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de 7 heures.....»
- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

Evaluation

- Evaluation et délivrance d'une attestation
- L'actualisation sera validée sur le diplôme GSU initial uniquement, il est donc impératif de venir à la journée avec le diplôme original (validité de moins de 4 ans) .
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de formation par le stagiaire
- Délivrance d'une attestation de présence

Méthodes pédagogiques mobilisées

Exposé interactif, ateliers, mises en situation, échanges autour de situations vécues en unité, questionnaire avec auto-évaluation au début et à la fin de la session

Participants

Toute personne exerçant une profession de santé mentionnée dans la partie IV du Code de Santé Publique et personnes titulaires d'un diplôme d'AMP ou d'AES, d'assistant de régulation médicale, et aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers ayant suivi et validé la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 moins de 4 ans auparavant.

12 participants maximum

Contenu

La formation est organisée comme suit :

- 3H30 portant sur l'actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence, organisée en ateliers pratiques composés de 10 personnes
- 3H30 portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence, de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles



Intervenants :

Cadres de santé
formateurs

Durée :

2h00

Prérequis : aucun**Coût :**

600 euros (groupe)
75 euros (stagiaire)

Dates

- 12 mars 2021
- 24 septembre 2021
- 9 avril 2021
- 8 octobre 2021
- 7 mai 2021
- 5 novembre 2021
- 4 juin 2021
- 10 décembre 2021

Objectifs

- Assurer la sécurité du patient.
- Identifier les principes de bases.
- Connaître les indications et les risques des contentions physiques.
- Respecter les règles de bonnes pratiques.
- Savoir utiliser les moyens spécifiques de contention

Textes de référence

- Limiter les risques de contention physique de la personne âgée (publié par l'ANAES en octobre 2000 puis référencé par l'HAS).
- Liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux et obligation de soins et de sécurité. Validé en janvier 2005 par HAS. « Sensibilisation au risque d'étouffement ... » Référence Afssaps février 2011.

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.

Méthodes pédagogiques mobilisées

La formation est interactive, cela suppose une participation et une implication des professionnels. Les stagiaires sont amenés en équipe ou individuellement à s'approprier le protocole institutionnel: « Restrictions de liberté contention physique passive » du 6/2/2019.

Les méthodes pédagogiques ont été choisies de façon à favoriser les échanges entre les participants.

Démonstration pratique favorisant la manipulation du matériel des « systèmes de contention SEGUFIX et TREVIRA de SEBAC» utilisés dans l'établissement

Participants

Professionnels de santé exerçant dans des secteurs d'activité où les patients peuvent présenter un comportement estimé dangereux ou inadapté.

12 participants maximum

Dates

- 1ère session : 17 et 18 juin 2021
- 2ème session : 18 et 19 novembre 2021

Objectifs

- Repérer et Identifier une situation de crise
- Expérimenter les outils d'évaluation
- S'approprier la méthodologie de la conduite d'entretien

Textes de référence

- Programme National d'actions contre le suicide (2011-2014).
- Conférence de consensus : « La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge » octobre 2000 avec le soutien de la Direction Générale de la Santé.
- Recommandations et bonnes pratiques de l'HAS : La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge.

Evaluation

- Questionnaire d'entrée et de sortie sous forme de QCM
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Réflexion de groupe, partage d'expériences, analyses de pratiques, exercices à partir de situations concrètes, mises en situation simulées

Participants

Médecin coordinateur, Infirmière coordinatrice, Cadre de Santé, Infirmière, Aide-Soignant, l'ensemble des professionnels paramédicaux ou non hospitaliers et/ou extra hospitaliers, directeur d'établissement sanitaire et/ou médicosocial et personnel administratif en contact avec la personne âgée.

16 participants maximum

Contenu

- Epidémiologie et représentations afin d'évoquer les résistances autour de la notion de suicide de la personne âgée.
- Apports cognitifs sur les notions de : crise suicidaire et intervention de crise.
- La personne âgée et le suicide.
- La triple évaluation du potentiel suicidaire
- Conduite d'entretien.
- Comment intervenir auprès d'une personne suicidaire.
- Présentation du guide d'évaluation de l'urgence suicidaire et de l'échelle d'évaluation de la crise

Intervenant :

Docteur H. WIART :
médecin psycho-
gériatre, Chef de pôle
Hébergement du
Centre Hospitalier
Duchenne

Durée :

2 jours (14h00)

Prérequis : aucun

Coût :

250 euros (stagiaire)

Intervenants :

Médecins , infirmières ,
psychologue de l'Equipe
Mobile de Soins Palliatifs
du centre hospitalier
Duchenne
Cadre de santé formateur
avec un D.U. en soins
palliatifs

Durée :

4 jours (28h00)

Prérequis : aucun

Coût :

500 euros (stagiaire)

Dates

- 25, 26 et 29,30 novembre 2021

Objectifs

- Apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques des personnes en phase palliative ou en phase terminale, et à leur entourage;
- Connaître le cadre législatif et les principes philosophiques de la démarche palliative;
- Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles et éthiques pour assurer une prise en charge de qualité de la fin de vie;
- Evaluer la douleur et savoir transmettre à l'équipe médicale;
- Adopter une pratique réflexive sur les pratiques de soins.

Textes de référence

- Circulaire DHOS/02/2008/99 du 25 Mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs.
- Guide de bonnes pratiques d'une démarche palliative en établissement de santé, de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs.
- Loi « Leonetti Claeys » n° 2016-87 du 2 février 2016 parue au JO n° 0028 du 3 février 2016 créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie

Evaluation

- Evaluation de la formation
- Attestation d'assiduité à la session de formation
- Questionnaire d'évaluation d'analyse de pratique professionnelle

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Expression du vécu, échanges d'expériences pluri-professionnelles
- Apports théoriques
- Analyse réflexive de cas cliniques

Participants

Les professionnels de santé confrontés à des situations de fin de vie et exerçant dans les unités de soins non spécialisées en soins palliatifs. (Médecine, chirurgie, SSR, USLD, Maisons de retraite hospitalières et extra—hospitalières, Hospitalisation à domicile....)

16 participants maximum

Contenu

1ère journée: Historique et cadre juridique des Soins Palliatifs

1. L'historique et le concept des Soins Palliatifs
2. Les structures de soins palliatifs
3. Le cadre juridique régissant les Soins Palliatifs

2ème journée: Les Soins Palliatifs et la fin de vie

1. La gestion de la douleur et de la fin de vie
2. Les besoins et attentes de la personne en fin de vie et de son entourage
3. Les différentes annonces difficiles (arrêt des thérapeutiques, le décès...)
4. Questionnements éthiques : l'euthanasie, la sédation profonde

3ème journée: La prise en soins de la personne en fin de vie

1. Les symptômes de la fin de vie
2. Le vécu des soins
3. Les soins spécifiques aux personnes en fin de vie
4. Les rites funéraires dans les différentes religions

4ème journée: Rôle d'accompagnement des professionnels en Soins Palliatifs

1. La communication avec le patient
2. La place des bénévoles
3. L'art thérapie
4. Les étapes du deuil et de la spiritualité

Dates

- Merci de nous contacter pour plus de renseignements

Objectifs

- En cours de rédaction

Texte de référence

- En cours de rédaction

Evaluation

- En cours de rédaction

Méthodes pédagogiques mobilisées

En cours de rédaction

Participants

En cours de rédaction



Intervenant :

à définir

Durée :

1 jour (7h00)

Prérequis : aucun

Coût :

250 euros (stagiaire)

Dates

- Merci de nous contacter pour plus de renseignements

Objectifs

- En cours de rédaction

Texte de référence

- En cours de rédaction

Evaluation

- En cours de rédaction



Méthodes pédagogiques mobilisées

En cours de rédaction

Participants

En cours de rédaction

Intervenant :

à définir

Durée :

1 jour (7h00)

Prérequis : aucun

Coût :

250 euros (stagiaire)

Intervenants :

Cadres de santé
formateurs
Documentaliste

Durée :

3 jours (24h00)

Prérequis :

cf Participants

Coût :

400 € par stagiaire en
financement par un
organisme
300 € par stagiaire en
financement personnel
100 € par stagiaire ne
participant qu'à l'entretien
oral

Dates

- Mardi : 9 et 16 février (Dossier de sélection)
- Mardi : 9 ou 16 ou 23 mars (Oral « blanc » de sélection)

Prérequis

- Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme et/ou
- Justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue
- Etre capable d'utiliser un logiciel de traitement de texte pour la constitution du dossier de sélection

Objectifs

- S'approprier le contenu des épreuves de sélection et le déroulement des études d'infirmier. ère
- Analyser et valoriser son parcours professionnel.
- Développer sa capacité d'argumentation lors d'un entretien.
- Identifier les points forts et les points faibles afin d'optimiser la réussite.

Textes de référence

- L'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier.
- L'Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance des diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19

Evaluation

- Questionnaire d'entrée et de sortie sous forme de QCM
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.
- Nombre de candidats sélectionnés à l'épreuve d'admission

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Accompagnement à l'écriture du dossier professionnel
- Travail personnel intersessions
- Evaluations formatives dans les conditions de l'épreuve de sélection (concours blancs)

Participants

Bacheliers ou candidats ayant l'équivalence de ce diplôme relevant ou non de Parcoursup

Si non titulaire de ce diplôme, candidat issu de toute profession soignante ou non ayant été inscrit à un organisme de protection sociale depuis 3 ans à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Contenu

- Présentation des modalités de sélection et du déroulement des études d'infirmier. ère
- Aide à la constitution du dossier de sélection
- Aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation argumentant l'expérience professionnelle du candidat sur une base apportée par le stagiaire
- Autoévaluation des capacités et des compétences développées
- Préparation de l'entretien oral
- Aide à l'argumentation orale des capacités, compétences et expériences du candidat.
- Acquérir une bonne connaissance de soi, une posture et un vocabulaire adaptés à l'entretien de sélection.
- Débriefing et propositions d'axes d'amélioration suite à l'oral d'entraînement

Intervenants :

Cadres de santé
formateurs
Documentaliste

Durée :

4 jours (28h00)

Prérequis : aucun

Coût :

400 € par stagiaire en
financement par un organisme
300 € par stagiaire en
financement personnel
100 € par stagiaire ne
participant qu'à l'entretien
oral

Dates

- 21, 22 et 23 juin 2021
- 13 ou 14 septembre 2021 (préparation à l'entretien oral)

Objectifs

- S'approprier le contenu de l'épreuve de sélection
- Evaluer les connaissances et les aptitudes des participants selon les attendus de l'arrêté du 7/4/2020 afin d'analyser son cursus scolaire ou son expérience professionnelle
- Identifier les points forts et les points faibles afin d'optimiser la réussite.
- Aider à la rédaction des éléments constitutifs du dossier de sélection
- Développer sa capacité d'argumentation lors d'un entretien

Textes de référence

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'Arrêté du 15 mars 2010 sauf les titres premiers (abrogés)
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par les stagiaires
- Nombre de candidats accédant à la formation
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Présentation du déroulement de la formation d'aide-soignant (sous réserve de la parution du nouveau référentiel des études)
- Accompagnement individuel à la rédaction des pièces du dossier de sélection
- Méthodologie d'analyse de situation professionnelle
- Simulation d'entretien avec débriefing
- Echanges au sein du groupe

Participants

Toute personne souhaitant se préparer aux épreuves du concours d'entrée en IFAS, quel que soit son niveau scolaire acquis.

Il est conseillé de venir avec un CV et une lettre de motivation récents

Contenu

JOURNEE 1

- Accueil des stagiaires
- Présentation des attendus de la sélection à l'entrée en formation et de la formation aide-soignante
- Aide à la valorisation de l'expérience professionnelle
- Aide à la rédaction du CV en lien avec les attendus pour suivre la formation

JOURNEE 2

- Aide à la rédaction de la lettre de motivation
- Aide au choix et à la rédaction d'une situation professionnelle ou personnelle vécue ou du projet professionnel du candidat

JOURNEE 3

- Finalisation de rédaction des pièces du dossier de sélection
- Préparation à la simulation d'entretien (si maintenu)

JOURNEE 4 (selon les consignes sanitaires)

- Simulation d'entretien avec un jury
- Débriefing après les entretiens
- Bilan de fin de formation

Intervenants :

Assistantes sociales,
Psychologue, Cadres
de santé formateurs et
de soins,
Psychomotricienne,
Diététicienne,
Ergothérapeute,
Gérialtres, Infirmières

Durée :

20 jours (140h00)

Prérequis :

voir le profil des
participants

Coût :

1800 euros (stagiaire)

Dates

- DF 1 : 12-13-14-15-16 avril 2021 (5 jours)
- DF 2 : 17-18-19 mai 2021 (3 jours)
- DF 3 : 10-11 ET 14-15 juin 2021 (4 jours)
- DF 4 : 27-28 septembre ET 4-5 octobre 2021 (4 jours)
- DF 5 : 8-9 et 15-16 novembre 2021 (4 jours)

Objectifs

- Permettre aux professionnels d'acquérir les compétences mentionnées dans le référentiel de la fonction afin de leur offrir des outils contribuant à un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants.

Texte de référence

- Le plan Alzheimer 2008/2012 prévoit une série de mesures destinées à améliorer la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie. C'est dans ce cadre législatif qu'est apparue cette nouvelle fonction d'Assistant de Soins en Gériologie.
- Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'Assistant de Soins en Gériologie

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire
- Evaluation de l'acquisition des compétences à l'aide d'un portfolio
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation
- Délivrance d'une attestation d'acquisition des compétences pour l'exercice du métier d'Assistant de Soins en Gériologie

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Partage d'expériences
- Travaux de mises en situation professionnelle
- Travaux dirigés / cours magistraux
- Analyse de situations professionnelles en lien avec les compétences de l'ASG

Participants

Cette formation est destinée aux :

- Aides-soignants
- Aides médico-psychologiques
- Auxiliaires de vie sociale
- Ou Titulaires du DEAES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, (remplace et fusionne le DEAVS et le DEAMP)

en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en institution ou à domicile.

15 participants maximum

Contenu

D.F. 1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 H)

La maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ; les droits de la personne ; les devoirs du professionnel ; le projet individualisé ; l'importance fondamentale du travail avec la famille/l'aidant ; connaissances des réseaux et des différentes structures et services d'accueil ; le maintien à domicile et l'entrée en institution ; le travail en équipe pluri-professionnelle.

D.F.2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 H)

La relation d'aide ; particularités de l'accompagnement d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ; l'accompagnement lors des différents moments de la journée, supports à la relation ; l'alimentation et l'état nutritionnel ; l'accompagnement lors des activités complexes.

D.F.3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 H)

Vie collective ; la famille ; l'importance d'une communication adaptée ; définition et objectifs des principales activités ; organisation générale des activités.

D.F.4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 H)

Notions essentielles en anatomie et physiologie du corps humain ; situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne ; notion de maladie ; démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence ; évaluation ; les signes psychologiques et comportementaux ; repérage, compréhension, éléments favorisant et conduites à tenir ; fonctions cognito-comportementales.

D.F.5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 H)

Situation de soins ; notions élémentaires sur les principales pathologies gériatriques associées ; notions de pharmacologie ; démarche de soins ; techniques de soins appropriées à la maladie d'Alzheimer ; dimensions éthiques ; problèmes de fin de vie.

Intervenants :

Médecins en diabétologie, Cadre de santé formateur et titulaire d'un master 2 en éducation thérapeutique

Durée :

6 jours (42h00)

Prérequis : aucun

Coût :

10 800 euros (groupe)
950 euros (stagiaire)

Dates

- Module 1 : 15 et 16 mars 2021
- Module 2 : 31 mai et 1er juin 2021
- Module 3 : 21 et 22 septembre 2021

Objectifs

- Développer ou renforcer les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme :
 - Créer une relation éducative
 - S'entretenir avec le patient pour analyser sa situation, ses pratiques de santé et ses besoins en matière d'éducation
 - Etablir avec le patient des objectifs éducatifs et construire avec lui un plan d'actions personnalisé
 - Mettre en œuvre le plan d'actions personnalisé avec le patient et avec les différents acteurs ; concevoir et animer des séances d'éducation thérapeutique
 - Evaluer avec le patient les pratiques et les résultats de la démarche d'éducation thérapeutique

Textes de référence

- Décret N° 2010-906 du 02 août 2010, modifié par l'arrêté du 31 mai 2013, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2015, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).
- Les recommandations émises par l'OMS et la HAS.
- Article 84 de la loi HPST.

Evaluation

- Un bilan initial et un bilan final permettent aux stagiaires d'apprécier le développement de leurs connaissances
- Une évaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire est proposée en fin de formation
- Une attestation d'assiduité à la session de formation et un certificat d'acquisition des compétences pour dispenser l'ETP sont délivrés

Méthodes pédagogiques mobilisées

Elles sont variées , participatives, interactives et alternent :

- Des travaux en groupe et des travaux en séance plénière.
- Des apports théoriques et des mises en situations avec pratiques simulées.

Elles proposent des techniques et outils éducatifs utilisables par les soignants.

Participants

La formation est ouverte à tout soignant (médical, paramédical et autre) prenant en soins des personnes atteintes d'une maladie chronique et désirant se former ou se perfectionner en éducation thérapeutique. Elle est organisée en 3 modules de 2 jours (42 heures). La présence est obligatoire à l'ensemble des trois modules.

12 participants maximum

Contenu

- La maladie chronique : définition, épidémiologie, répercussions sur la qualité de vie, approche psychologique
- L'ETP : sa place dans le contexte politique et législatif en matière de santé, sa place dans la prise en soins des maladies chroniques
- La démarche d'ETP : conception, mise en œuvre et évaluation d'un programme négocié avec le patient
- La communication empathique, l'écoute active
- Le soutien de la motivation : le processus de changement de comportement, l'entretien motivationnel, la décision médicale partagée
- Le processus d'apprentissage, le développement des compétences du patient (autosoins et psychosociales)
- Les techniques d'animation de groupe et les outils pédagogiques
- L'évaluation : du développement des compétences du patient et du programme d'ETP

Intervenants :

Médecins en
diabétologie, Cadre de
santé formateur et
titulaire d'un master 2
en éducation
thérapeutique

Durée :

1 jour (7h00)

Prérequis : aucun

Coût :

1800 euros (groupe)
175 euros (stagiaire)

Dates

- 7 décembre 2021

Objectifs

- Faire évoluer ses représentations par rapport à l'éducation et à l'éducation thérapeutique.
- Développer ses compétences pour créer une relation éducative.

Textes de référence

- Décret N°2010-906 du 02 août 2010, modifié par l'arrêté du 31 mai 2013, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2015, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Les recommandations émises par l'OMS et la HAS
- Article 84 de la loi HPST

Evaluation

- Un bilan initial et un bilan final permettent aux stagiaires d'apprécier le développement de leurs connaissances.
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Travaux de groupe ou en plénière, apports théoriques, mises en situation avec pratiques simulées, techniques et outils utilisables par les soignants

Participants

Elle s'adresse à des soignants de différentes disciplines (médicaux, paramédicaux et autres) désirant s'initier à des pratiques éducatives, notamment à l'éducation thérapeutique (ETP).

12 participants maximum

Contenu

- Définition de l'éducation.
- Les différents champs de l'éducation : de l'éducation à la santé à l'éducation thérapeutique.
- Place et intérêt de l'éducation dans la prise en charge des patients.
- La relation éducative : caractéristique, place du soignant, place du patient.

Intervenants :

Formateurs en IFAS

Durée :

3 jours (21h00)é

Prérequis : aucun

Coût :

5625 euros (groupe)
400 euros (stagiaire)

Dates

- 8, 9 et 10 novembre 2021

Objectifs

- S'informer sur le « nouveau » référentiel de formation des aides - soignants.
- S'approprier le concept d'évaluation développé dans le projet pédagogique de l'IFAS
- Analyser ses pratiques d'encadrement
- Clarifier son rôle auprès des élèves AS et se positionner dans l'évaluation
- Se familiariser avec les outils utilisés pour accompagner et évaluer l'élève lors du stage.
- Connaître les différents temps de l'accompagnement et d'évaluation des élèves AS

Contenu

- Les concepts : accompagnement, tutorat, encadrement, compétence, responsabilité professionnelle, évaluation, partenariat.
- La relation pédagogique entre tuteur et élève
- Apports sur la réingénierie pédagogique 2021 : organisation et contenu de la formation (Référentiel de compétences et référentiel d'activités)
- Les différents outils d'accompagnement et d'évaluation.
- Les compétences, qualités du tuteur, son rôle.
- Partenariat Structures / IFAS
- Méthodologie du raisonnement clinique

Textes de référence

- Arrêté du 30 Novembre 2009 modifiant l'arrêté du 22 Octobre 2005 relatif à la formation conduisant au DEAS.
- Nouvel arrêté en attente

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire,
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande dans le cadre du partenariat CFMS / Structures de soins

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Travaux de groupe
- Partage d'expériences
- Apports théoriques sur les référentiels de compétences et d'activités

Participants

Aide-soignant(e)s exerçant la fonction de tuteur ou désirant le devenir dans des structures de soins hospitalières et extrahospitalières
Infirmier(ères) ayant pour responsabilité l'encadrement des élèves aides-soignants

15 participants maximum

Intervenants :

Formateurs de l'équipe pédagogique diplômés cadre de santé.

Un même formateur accompagne le candidat à la réalisation de son livret 2.

Durée :

24 heures se déclinant sous forme de rendez-vous individuels de 2 heures.

Le planning est établi en début d'accompagnement.

Prérequis :

Salariés ou non salariés justifiant d'un an d'expérience professionnelle (1607 heures) en lien avec la certification visée inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Coût :

888 euros (stagiaire)

Dates

Les dates de l'accompagnement sont décidées en fonction du calendrier de rendu du dossier à l'ASP à partir du moment où le candidat contacte le CFMS. Un calendrier est fourni au stagiaire à la contractualisation de la formation.

Objectifs

- Favoriser l'introspection professionnelle du candidat.
- Mettre en relation ses expériences et ses compétences avec celles exigées dans le référentiel de formation AS.
- Aider le candidat à repérer et décrire les activités exercées dans son expérience pour choisir les situations pertinentes du livret 2.
- L'informer des modalités d'évaluation du jury VAE et des possibilités en fin de cursus VAE.
- S'exercer à l'argumentation orale pour le jury VAE final.

Contenu

- Planification de 12 RDV de 2 heures adaptés à la disponibilité du candidat (au CFMS ou en distanciel si besoin). Le stagiaire aura envoyé par mail à son référent 48 heures avant le RDV l'avancement de son livret 2 .
- Aide à la recherche de connaissances et de vocabulaire médical ainsi qu'à l'écriture professionnelle
- Aide méthodologique à l'analyse de situations
- Accompagnement à l'entretien oral du jury VAE . Les 2 derniers RDV sont consacrés à la préparation de l'oral pour le jury d'entraînement

Texte de référence

- Arrêté du 25/1/2005 modifié par les arrêtés du 19/2/2010, du 30/03/2010, du 13/10/2010, du 28/12/2015, du 20/12/2017 pour certains articles

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Evaluation formative sous forme de « jury d'entraînement».
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande (mail et visio).
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation
- Taux de réussite des candidats présentés

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Accompagnement à l'analyse réflexive et à l'auto-évaluation de l'expérience professionnelle
- Recherches personnelles du stagiaire entre chaque rendez-vous (connaissances, protocoles, attestations de formation....)
- Organisation d'un jury oral d'entraînement avec débriefing sur les axes d'amélioration

Participants

- ASH, ASHQ, Auxiliaire de puériculture, Ambulancier, Aide Médico Psychologique, Auxiliaire de vie sociale, diplômés Accompagnement Educatif et Social, titulaire d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT. Certains de ces diplômes octroient des compétences au candidat en cursus VAE (sous réserve du nouveau référentiel AS à paraître en 2021)

Conditions

- Accueil de toute personne ayant reçu un avis favorable à sa demande de recevabilité du livret 1 et qui doit compléter son livret 2 avant de se présenter devant le jury VAE.
- Le dossier de présentation des acquis ou livret 2 est à compléter et à transmettre à l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement à Limoges). Le candidat a un an pour établir ce dossier à compter de la date de notification de recevabilité.

Intervenants :

Formateurs de l'équipe pédagogique diplômés cadre de santé.

Un même formateur accompagne le candidat à la réalisation de son livret 2.

Durée :

24 heures se déclinant sous forme de rendez-vous individuels de 2 heures.

Le planning est établi en début d'accompagnement.

Prérequis :

Salariés ou non salariés justifiant d'un an d'expérience professionnelle (1607 heures) en lien avec la certification visée inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Coût :

888 euros (stagiaire)

Dates

- Les dates de l'accompagnement sont décidées en fonction du calendrier de rendu du dossier à l'ASP à partir du moment où le candidat contacte le CFMS. Un calendrier est fourni au stagiaire à la contractualisation de la formation.

Objectifs

- Favoriser l'introspection professionnelle du candidat.
- Mettre en relation ses expériences et ses compétences avec celles exigées dans le référentiel de formation AS.
- Aider le candidat à repérer et décrire les activités exercées dans son expérience pour choisir les situations pertinentes du livret 2.
- L'informer des modalités d'évaluation du jury VAE et des possibilités en fin de cursus VAE.
- S'exercer à l'argumentation orale pour le jury VAE final.

Contenu

- Planification de 12 RDV de 2 heures adaptés à la disponibilité du candidat (au CFMS ou en distanciel si besoin). Le stagiaire aura envoyé par mail à son référent 48 heures avant le RDV l'avancement de son livret 2.
- Aide à la recherche de connaissances et de vocabulaire médical ainsi qu'à l'écriture professionnelle
- Aide méthodologique à l'analyse de situations
- Accompagnement à l'entretien oral du jury VAE. Les 2 derniers RDV sont consacrés à la préparation de l'oral pour le jury d'entraînement

Texte de référence

- Arrêté du 16/6/2006 modifié par les arrêtés du 19/2/2010, du 30/03/2010, du 28/12/2015, du 20/12/2017 pour certains articles

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Evaluation formative sous forme de « jury d'entraînement ».
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande (mail et visio).
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation
- Taux de réussite des candidats présentés

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Accompagnement à l'analyse réflexive et à l'auto-évaluation de l'expérience professionnelle
- Recherches personnelles du stagiaire entre chaque rendez-vous (connaissances, protocoles, attestations de formation....)
- Organisation d'un jury oral d'entraînement avec débriefing sur les axes d'amélioration

Participants

- ASH, ASHQ, Aide-Soignant, Ambulancier, Aide Médico Psychologique, Auxiliaire de vie sociale, diplômés Accompagnement Educatif et Social, titulaire d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT. Certains de ces diplômes octroient des compétences au candidat en cursus VAE (sous réserve du nouveau référentiel AS à paraître en 2021)

Conditions

- Accueil de toute personne ayant reçu un avis favorable à sa demande de recevabilité du livret 1 et qui doit compléter son livret 2 avant de se présenter devant le jury VAE.
- Le dossier de présentation des acquis ou livret 2 est à compléter et à transmettre à l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement à Limoges). Le candidat a un an pour établir ce dossier à compter de la date de notification de recevabilité.

Intervenants :

Cadres de santé
formateurs

Durée :

4 jours (28h00)

Prérequis : aucun

Coût :

7500 euros (groupe)
600 euros (stagiaire)

Dates

1ère session :

- 29 et 30 mars 2021
- 17 et 18 juin 2021

2ème session :

- 11 et 12 octobre 2021
- 6 et 7 décembre 2021

Objectifs

- Maîtriser les concepts clés inhérents au référentiel de formation 2009
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Développer ses capacités à :
 - Entrer dans une relation pédagogique.
 - Organiser et coordonner les différents temps de l'accompagnement.
 - Renforcer sa démarche réflexive afin de développer celle de l'étudiant
 - Optimiser l'utilisation des outils d'accompagnement et du portfolio
 - Faciliter l'efficacité du stage
 - Analyser ses pratiques d'encadrement
 - Développer les pratiques en évaluation de compétences
 - Se positionner en tant que tuteur

Contenu

- Approche conceptuelle : compétence, autonomie, partenariat, accompagnement, tutorat, relation pédagogique
- Apport de connaissances sur les Référentiel de formation, Référentiel d'activités et Référentiel de compétences
- Organisation des stages, les types, la notion de stage qualifiant
- Le port folio et son utilisation, présentation du E-portfolio
- Les rôles du maître de stage, du tuteur, des professionnels de proximité, formateur référent
- Les compétences attendues du tuteur: sociales et relationnelles /pédagogiques / réflexives /organisationnelles
- Les différents temps d'accompagnement des étudiants et la place de la réflexivité
- Méthodologie d'analyse de situations professionnelles relatives à l'encadrement
- Exercice pratique de situation simulée d'encadrement avec débriefing

Textes de référence

- Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat
- Instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux

Evaluation

- Questionnaire d'entrée et de sortie d'analyse des pratiques professionnelles.
- Evaluation des quatre compétences du tuteur
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Réflexion en groupe
- Echange d'expériences entre stagiaires et formateurs
- Apports théoriques
- Analyses de pratique sur des situations d'encadrement
- Ateliers de situations simulées

Participants

Infirmier(ère)s motivé(e)s par la fonction d'encadrement des étudiants
Infirmiers (IDE/IDEC), cadres de santé

15 participants maximum

Intervenants :

Cadre de santé
formateurs

Durée :

1 jour (7h00)

Prérequis : aucun

Coût :

1800 euros (groupe)
175 euros (stagiaire)

Dates

- 4 octobre 2021
- 6 décembre 2021

Objectifs

- **OBJECTIF GLOBAL : Optimiser la transcription des informations et assurer une prise en soins pluriprofessionnelle**
- Améliorer la formulation et l'efficacité des macrocibles (entrée/intermédiaire/sortie)
- Structurer les informations afin d'améliorer la qualité des transmissions
- Optimiser la gestion du Dossier Patient Informatisé (DPI).

Contenu

- La place juridique du dossier de soins et son évolution
- Le raisonnement clinique : processus et méthodes
- Les transmissions ciblées et la formulation des macrocibles : méthodologie et exercices cliniques
- La continuité des soins : transmissions écrites et orales

Textes de référence

- Définition du Dossier de soins selon l'HAS (Référentiel 2003)
- La loi de 4 mars 2004 (loi Kouchner) donne aux transmissions une obligation légale et leur qualité comme essentielle à la continuité des soins. Instaure le droit du patient d'accéder aux informations médicales le concernant
- Code de la santé publique R4311.1 Exercice de la profession -Actes professionnels précise le rôle IDE dans la « contribution au recueil de données cliniques »
- Code de déontologie IDE : 25/11/16 Art R.4312-35 relatif à la protection des écrits professionnels du dossier de soins
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (dossier médical partagé)

Evaluation

- Evaluation des acquis des stagiaires à l'entrée et à la sortie de la formation leur permettant d'apprécier le développement de leurs connaissances
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par les stagiaires
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Participatives et interactives (travaux en groupe)
- Apports théoriques et analyses de situations cliniques
- Simulation sur outil informatique DPI

Participants

Elle s'adresse à des professionnels de santé paramédicaux de tout secteur assurant une continuité des soins.

12 participants maximum



Dates

Une session au 1er semestre 2021 organisée comme suit :

- Mardi 9 mars 2021 (4 h de 8 h 30 à 12 h 30)

5 séances de 2 heures (14 h 00 à 16 h 00)

- Séance n° 1 : mardi 16 mars 2021
- Séance n° 2 : mardi 23 mars 2021
- Séance n° 3 : mardi 30 mars 2021
- Séance n° 4 : mardi 6 avril 2021
- Séance n° 5 : mardi 13 avril 2021

- Mardi 20 avril 2021 (7 h de 8 h 30 à 16 h 30)

Objectifs

- Connaître les techniques de la sophrologie et leurs utilisations professionnelles.
- Connaître le rôle des états et niveaux de conscience sur le plan physique, psychique et mental.
- Apprendre à développer la maîtrise de soi pour accroître la connaissance de soi et la présence à soi-même afin de canaliser les comportements et les attitudes.
- Savoir transférer la sophrologie dans ses pratiques quotidiennes.
- Intégrer des techniques antistress pour soi et un groupe.

Contenu

- Découvrir la sophrologie, à qui elle s'adresse et comment elle peut améliorer la qualité de vie.
- Connaissance de base en sophrologie.
- Etude de la notion de conscience et des états de niveaux de conscience et de vigilance.
- Les techniques de base.
- L'intégration du schéma corporel.
- Les champs d'application de la sophrologie.
- L'autodiagnostic de son état de stress pour identifier les exercices adaptés.
- Les techniques de régulation et libération de la respiration pour apprendre à se relaxer, expérimentation de la relaxation dynamique du 1er degré.
- Prise de conscience de ses points d'appui : ancrage au sol et la juste posture.

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Théorie et pratique. La formation est fractionnée en 5 séances afin d'optimiser le transfert de la pratique.

Participants

Professionnels de santé paramédicaux, des secteurs de soins hospitaliers et extrahospitaliers.

Il peut être demandé d'amener un oreiller et une couverture personnels au cours des séances.

12 participants maximum

Intervenant :

Nicole CADWALLADER :
Sophrologue D.U.

Durée :

21h00

Prérequis : aucun

Coût :

4800 euros (groupe)
400 euros (stagiaire)

Intervenant :

Nicole CADWALLADER :
Sophrologue D.U.

Durée :

21h00

Prérequis : aucun

Coût :

4800 euros (groupe)
400 euros (stagiaire)

Dates

Une session au 1er semestre 2021 organisée comme suit :

- Mardi 2 novembre 2021 (4 h de 8 h 30 à 12 h 30)

5 séances de 2 heures (14 h 00 à 16 h 00)

- Séance n° 1 : mardi 9 novembre 2021
- Séance n° 2 : mardi 16 novembre 2021
- Séance n° 3 : mardi 23 novembre 2021
- Séance n° 4 : mardi 30 novembre 2021
- Séance n° 5 : mardi 7 décembre 2021

- Mardi 14 décembre 2021 (7 h de 8 h 30 à 16 h 30)

Objectifs

- Connaître les techniques de la sophrologie et leurs utilisations professionnelles.
- Connaître le rôle des états et niveaux de conscience sur le plan physique, psychique et mental.
- Apprendre à développer la maîtrise de soi pour accroître la connaissance de soi et la présence à soi-même afin de canaliser les comportements et les attitudes.
- Savoir transférer la sophrologie dans ses pratiques quotidiennes.
- Intégrer des techniques antistress pour soi et un groupe.

Contenu

- Découvrir la sophrologie, à qui elle s'adresse et comment elle peut améliorer la qualité de vie.
- Connaissance de base en sophrologie.
- Etude de la notion de conscience et des états de niveaux de conscience et de vigilance.
- Les techniques de base.
- L'intégration du schéma corporel.
- Les champs d'application de la sophrologie.
- L'autodiagnostic de son état de stress pour identifier les exercices adaptés.
- Les techniques de régulation et libération de la respiration pour apprendre à se relaxer,
- expérimentation de la relaxation dynamique du 1er degré.
- Prise de conscience de ses points d'appui : ancrage au sol et la juste posture.

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Théorie et pratique. La formation est fractionnée en 5 séances afin d'optimiser le transfert de la pratique.

Participants

Professionnels de santé paramédicaux, des secteurs de soins hospitaliers et extrahospitaliers.

Il peut être demandé d'amener un oreiller et une couverture personnels au cours des séances.

12 participants maximum

Intervenants :

Anne Sophie DUVAL :
praticienne en Shiatsu
certifiée FFST
(Fédération Française de
Shiatsu Traditionnel).

Nicole CADWALLADER :
Sophrologue D.U.

Isabelle LERICHE :
Naturopathe.

Caroline LEPRÊTRE :
Réflexologue plantaire.

Durée :

2 jours (14h00)

Prérequis : aucun

Coût :

3600 euros (groupe)
350 euros (stagiaire)

Dates

- Merci de nous contacter pour plus de renseignements

Objectifs

- Acquérir une meilleure connaissance de soi pour affronter les défis quotidiens avec sérénité.
- Apprendre à gérer son stress, ses émotions.
- S'inscrire dans une dynamique de réussite.
- Découvrir de nouvelles disciplines de prises en soins

Contenu

- Découvrir le Shiatsu : définition, apports d'éléments de médecine traditionnelle chinoise et apprentissage du Shiatsu des mains.
- Découvrir la sophrologie, à qui elle s'adresse et comment elle peut améliorer la qualité de vie.
- Découvrir la réflexologie plantaire : connaître les zones réflexes de la voûte plantaire qui correspondent à une partie du corps, un organe.
- Elle permet de localiser les tensions du corps et autres dysfonctionnements afin d'apaiser les tensions et de rétablir l'équilibre énergétique dans le corps .
- Découvrir la naturopathie et ses indications

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation .

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Elles sont variées participatives, interactives et alternent : Théorie et pratique.

Participants

Professionnels de santé, paramédicaux, des secteurs de soins hospitaliers et extrahospitaliers.

12 participants maximum

Intervenants :

Un animateur en manutention des malades, diplômé SIFAM (Service Information Formation Active aux manutentions) de Montpellier et un animateur en manutention des malades, diplômé SIFAM et ayant un D.U. en manutention.

Durée :

2 jours (14h00)

Prérequis : aucun

Coût :

3000 euros (groupe)
300 euros (stagiaire)

Dates

- 17 et 18 juin 2021
- 7 et 8 octobre 2021
- 16 et 17 décembre 2021

Objectifs

- Connaître les gestes techniques de base de manutention de charges inertes au travail
- Faciliter la tâche de l'opérateur en préservant sa sécurité et en respectant les principes d'économie d'effort
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques du personnel soignant :
- Acquérir des postures et gestes professionnels sécuritaires
- Connaître et utiliser les aides techniques, manuelles et mécanisées

Contenu

- Notions d'anatomie, physiologie et de biomécanique du dos
- Les principales atteintes physiques liées à l'activité au travail
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Enseignement pratique :
 - Education gestuelle spécifique
 - Mises en situations et applications concrètes des gestes et postures.

Textes de référence

- Directive du Conseil 90/269/CEE du 29 mai 1990 concernant : « les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques notamment dorsolombaires, pour les travailleurs»

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Validation par le formateur des différentes tâches exécutées par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.
- Suivi et propositions d'aides à distance à la demande.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Démonstration des aides de manutention manuelle et des aides techniques
- Mises en situations avec le matériel habituel porté par les soignants ou agents logistiques
- Echanges entre participants et formateurs sur les pratiques recommandées

Participants

Professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie, aides médico-psychologiques...) ou non (ASH, ASHQ, intendantes, brancardiers, le personnel des services techniques et administratifs : buandiers, magasiniers, secrétaires...) des secteurs de soins hospitaliers et extra -hospitaliers.

Il faut prévoir une tenue adaptée aux exercices pratiques.

12 participants maximum

Intervenants :

2 animateurs en
manutention des
malades, diplômés SIFAM
(Service Information
Formation Active aux
manutentions) de
Montpellier et un
animateur en
manutention des
malades, diplômé SIFAM
et ayant un D.U. en
manutention (université
de Strasbourg)

Durée :

3 jours (21h00)

Prérequis : aucun

Coût :

4500 euros (groupe)
400 euros (stagiaire)

Dates

- 17-18-19 mars 2021 (report les 24/25/26 novembre 2021)
- 19-20-21 avril 2021
- 26-27-28 mai 2021
- 11-12-13 octobre 2021
- 6-7-8 décembre 2021

Objectifs

- Acquérir un savoir-faire à mettre en œuvre dans une double perspective : faciliter la tâche du soignant en préservant sa sécurité et favoriser l'activité du soigné
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques du personnel soignant :
 - Acquérir des postures et gestes professionnels sécuritaires
 - Connaître et utiliser les aides techniques, manuelles et mécanisées

Contenu

- Notions théoriques :
 - principes de la méthode (concept d'ergomotricité)
 - notions d'anatomie et biomécanique
 - troubles musculo-squelettiques (TMS) et habilités gestuelles
- Analyse des tâches, des divers déplacements indispensables à la pratique des soins
- Apprentissage par déplacements spontanés
- Apprentissage de fondamentaux en postures et gestes utilitaires
- Travaux d'Éducation Gestuelle Spécifique :
- Exercices et tâches réalisés le plus souvent dans les institutions :
 - les rehaussements
 - les redressements...en modes passif et actif
- Applications cliniques : en simulation et mises en application

Texte de référence

- Directive du Conseil 90/269/CEE du 29 mai 1990 concernant : « les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle des malades et handicapés »

Evaluation

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Validation par le formateur des différentes tâches exécutées par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation.
- Suivi et propositions d'aides à distance à la demande.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Démonstration des aides de manutention manuelle et des aides techniques
- Mises en situations en chambre de patient reconstituée avec le matériel habituel des patients et des soignants à domicile
- Echanges entre participants et formateurs sur les pratiques recommandées

Participants

Professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie, aide-médico-psychologiques) des secteurs de soins hospitaliers et extra -hospitaliers.
Il faut prévoir une tenue adaptée aux exercices pratiques

12 participants maximum